



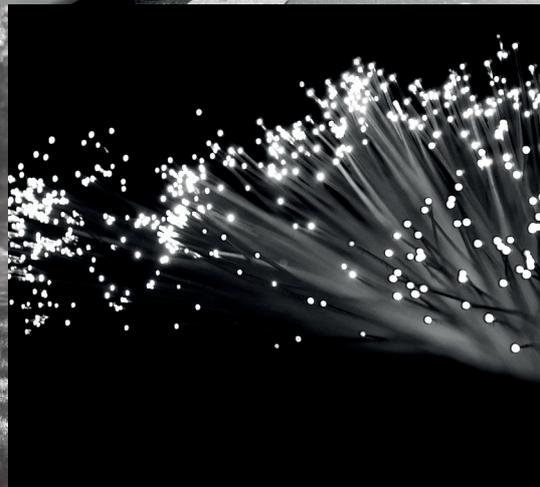
VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

BUDGET PRIMITIF 2018

Rapport de présentation

Conseil communautaire du 27 mars 2018

VersaillesGrandParc.fr



SOMMAIRE

I.	PRESENTATION GENERALE.....	4
II.	LE BUDGET PRIMITIF 2018 DETAILLE PAR COMPETENCE COMMUNAUTAIRE.....	16
A.	LA COMPETENCE POLITIQUE DE LA VILLE : LA VIDEOPROTECTION (FONCTION 110)....	17
B.	LA COMPETENCE FOURRIERE ANIMALE (FONCTION 12)	19
C.	LA COMPETENCE EQUIPEMENTS CULTURELS ET MANIFESTATIONS SPORTIVES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	20
	1. ENSEIGNEMENT MUSICAL (fonction 311)	20
	2. MANIFESTATIONS SPORTIVES (fonction 415).....	24
D.	LA COMPETENCE CREATION D'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (FONCTION 524)	25
E.	LA COMPETENCE EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT (FONCTION 70)	27
F.	LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET ASSIMILES (FONCTION 812)	29
G.	LES COMPETENCES TRANSPORTS, CIRCULATIONS DOUCES ET PARCS DE STATIONNEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE (FONCTIONS 815 ET 822).....	36
	1. LES DEPLACEMENTS (Fonction 815).....	36
	2. LES CIRCULATIONS DOUCES ET LE PARKING COMMUNAUTAIRE (Fonction 822)....	40
H.	LA COMPETENCE AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET LE PÔLE D'INGENIERIE TERRITORIALE (FONCTION 824).....	42
I.	LA COMPETENCE GEMAPI : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (FONCTION 831).....	47
J.	LA COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	48
	1. LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRES (Fonction 90).....	48
	2. LA PROMOTION DU TOURISME (Fonction 95).....	52
D.	LE POSTE ADMINISTRATION GENERALE (FONCTION 020).....	53

I. Présentation générale

Le budget primitif 2018 (BP) est construit sur la base des informations disponibles et des orientations définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire :

- **la stabilité de la fiscalité des ménages et des entreprises ;**
VGP maintient ses taux au niveau fixé en 2010. Les seules variations sont liées au lissage.
- **l'amélioration de l'offre de transports** (restructuration du réseau, aménagements de voirie, dépôts de bus, parkings de rabattement),
- **la construction d'une seconde déchèterie intercommunale située à Buc,**
- **le transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)** des communes à Versailles Grand Parc au 1^{er} janvier 2018 conformément à la Loi NOTRe,
- **la baisse brutale de la fiscalité économique** déclenchant un effet ciseau pour le budget de Versailles Grand Parc
- **un retour aux communes de la faible croissance fiscale 2018 strictement limité à la compensation des effets de la péréquation** liés à Vélizy-Villacoublay,
- **un équilibre du budget sans recours à l'emprunt.**

Le budget primitif 2018 s'élève à 200,4 M€, répartis de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 178,4 M€,
- section d'investissement : 22 M€ (14 M€ de nouveaux crédits et 8 M€ de crédits reportés de l'exercice 2017).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2018 est marqué par une baisse importante de la fiscalité économique.

L'évolution de la croissance de la fiscalité est désormais concentrée sur la commune de Vélizy-Villacoublay (60 % de la croissance fiscale en 2017) et notamment sur l'évolution de la valeur ajoutée de grands groupes de l'industrie automobile.

La fiscalité économique représente 38 % des recettes de fonctionnement de l'exercice (hors reprise du résultat).

En 2017, la forte croissance de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (+5 M€ de CVAE par rapport à 2016) avait compensé la faible augmentation de la Cotisation Foncière des Entreprises (+0,6 M€ de CFE par rapport à 2016 résultant d'une hausse du taux de Vélizy : +1,3 M€ et de la baisse de la base : -0,7 M€).

Mais en 2018, la CVAE devrait baisser brutalement (-4,3 M€), alors que la CFE devrait rester stable.

La CVAE diffère de la CFE sur plusieurs points :

- le taux de la CVAE n'est pas voté par les collectivités locales, mais par le Parlement. Il est identique partout en France ;
- la CVAE n'est payée que par les grosses entreprises : 500 000 € de chiffre d'affaires HT minimum ;
- l'évolution de la CVAE est difficilement prévisible au-delà d'une année. Elle évolue en fonction de la valeur ajoutée de grands groupes ;
- la CVAE est perçue avec un décalage de 2 ans : la CVAE perçue en 2018 a été collectée par l'Etat en 2017 sur la base de 2 acomptes de 2017 et du solde de 2016.

Si la valeur ajoutée 2016 d'entreprises dominantes est sensiblement plus faible qu'en 2015, le solde 2016 à payer par celles-ci sera négatif (trop versé), ce qui diminuera le produit de CVAE collecté en 2017 que Versailles Grand Parc percevra en 2018.

La baisse brutale de la CVAE observée en 2018 est liée à une dégradation de la valeur ajoutée entre 2015 et 2016 de 180 millions d'euros pour PSA AUTOMOBILE et de 110 millions pour AIR LIQUIDE.

L'évolution erratique de la CVAE n'est pas propre à Versailles Grand Parc. Elle est observée dans de nombreuses autres intercommunalités au plan national. En 2014, 13 régions et 47 départements ont connu une baisse de leurs ressources de CVAE. La métropole de Strasbourg a perçu un produit en hausse de 27 % en 2013, en baisse de 30 % en 2014 et en hausse de 15 % en 2015.

Les recettes de fonctionnement se composent :

- des recettes liées aux compétences communautaires : 34 131 778,98 € (19 %)
- des recettes non affectées pour 144 824 220,92 € (81 %)

Les recettes non affectées à une dépense particulière regroupent :

- la reprise du résultat 2017 : 11 111 220,92 €
- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 6 000 000 €

La DGF estimée pour 2018 est en baisse par rapport au montant notifié 2017 (- 552 000 €).

La DGF se compose :

- o d'une dotation de 9,8 M€ en baisse de 5 % par an,
- o des contributions 2014-2017 à la réduction des déficits : - 3,8 M€
- la dotation de compensation de la suppression de la part salaire de l'ex-Taxe Professionnelle : 22 336 000 € est estimée en baisse de 2 % par rapport au montant notifié 2017,
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour 377 000 € est estimée en baisse de 8 % par rapport au montant notifié 2017,
- les compensations fiscales liées aux allègements décidés par l'Etat en faveur de certains contribuables à la taxe d'habitation (1 000 000 €) et à l'ancienne part recettes de la TP (30 000 €),

- l'amortissement des subventions reçues par VGP pour financer un investissement se traduit par une recette d'ordre de 500 000 € (et une dépense d'ordre en investissement de même montant).
- le produit fiscal (hors TEOM) estimé à 102 930 000 € dont la décomposition est présentée ci-dessous.

Les taux d'imposition de Versailles Grand Parc seront inchangés en 2018 par rapport à l'exercice 2017 (hors effets de lissage).

La réforme de la Taxe d'Habitation visant à exonérer 80 % des contribuables est neutre en 2018 pour la communauté d'agglomération. La TH des contribuables concernée est payée par l'Etat sur la base du taux voté en 2017.

Le taux de CFE voté par Versailles Grand Parc (18,86 %) est le deuxième taux le plus faible de toutes les communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles en 2017¹.

En euros	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018	Varia° BP/BP	Observations
TH	39 258 000	39 344 290	39 777 000	519 000	Revalorisation forfaitaire des bases : +1,1 % / réalisé 2017
TFNB	20 000	24 135	24 000	4 000	
TAFNB	182 000	233 481	233 000	51 000	
CFE	27 592 000	26 153 314	26 153 000	-1 439 000	Stabilité de la base de CFE prévue en 2018.
CVAE	33 303 000	36 147 940	31 868 000	-1 435 000	Estimation DGFIP. La baisse de CVAE provient de la dégradation de la valeur ajoutée de PSA AUTOMOBILES (Vélizy) et d'AIR LIQUIDE (Les Loges-en-Josas) entre 2015 et 2016.
TASCOM	4 384 000	5 315 912	4 120 000	-264 000	Prévision du BP 2018 sur la base du montant notifié en mars 2017. Le réalisé 2017 est exceptionnel, car il intègre un acompte fiscal 2018 payé par les plus gros contributeurs.
IFER	726 000	785 429	755 000	29 000	Prévision du BP 2018 sur la base de la moyenne 2016-2017
PRODUIT FISCAL (hors TEOM)	105 465 000	108 004 501	102 930 000	-2 535 000	

¹ Les trois taux de CFE 2017 les plus faibles votés par les communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles sont : 18,74 % par la CA Cœur de Seine (Saint Cloud, Garches, Vaucresson), 18,86 % (CA VGP), 19,25 % (CA GPSO).

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 178 416 000 € concernent :

- les reversements de fiscalité et la participation à la péréquation entre collectivités pour 121 165 000 € (soient 68 % des dépenses de fonctionnement),
- les compétences gérées par Versailles Grand Parc pour 48 568 000 € (soient 27 % des dépenses de fonctionnement),
- l'autofinancement pour 8 683 000 € (soient 5 % des dépenses de fonctionnement) composé des amortissements (4 600 000 Millions d'euros) et du virement complémentaire (4 083 000 €).

Des reversements de fiscalité sont réalisés au profit :

- **des 19 communes :**

- 94 862 772 € au titre des attributions de compensation (AC)

Ce montant correspond aux attributions de compensation des communes au 1^{er} janvier 2018 (91 362 772 €) et à une provision (3 500 000 €) pour le transfert aux communes des subventions de surcharge foncière attribuées. Un complément sera voté en Décision Modificative au cours de l'exercice 2018.

Ce transfert leur permettra de déduire les subventions versées de leur prélèvement SRU.

L'évaluation des subventions de surcharge foncière transférée sera soumise à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) au mois d'avril. En conséquence, les AC seront exceptionnellement augmentées en 2018.

Fin 2018, le montant des attributions de compensation est également susceptible d'évoluer en raison de l'évaluation du transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Afin de faciliter la gestion de trésorerie des communes, le Conseil communautaire a voté le 5 décembre 2017 le versement anticipé et en six fois des attributions de compensation.

- **de l'Etat :**

18 879 704 € au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) ;

122 524 € au titre de dégrèvements éventuels de fiscalité

7 300 000 € au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Ce montant correspond :

- à la part de Versailles Grand Parc au titre du droit commun (6 132 000 €),
- à la prise en charge de 10 % du FPIC des communes et de la compensation de la baisse du FSRIF perçu par Saint-Cyr-l'École (1 168 000 €) dans le cadre du retour incitatif de la croissance fiscale 2018.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ne dispose plus des capacités financières pour prendre en charge la moitié du FPIC des communes comme cela avait été le cas de 2012 à 2016 sans recourir à l'emprunt ou à la fiscalité.

Les compétences gérées par Versailles Grand Parc :

Elles se composent :

- des charges de personnel : 11 078 000 €,
- des autres dépenses : 37 490 000 €.

Les budgets consacrés aux compétences et à l'administration générale sont décrits en détail dans les parties suivantes.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des dépenses de personnel entre le BP 2017 et le BP 2018.

En euros	BP 2017	BP + BS 2017	BP 2018	Varia° BP/BP+BS
Traitement/charges	9 735 820	9 738 820	9 984 000	248 180
<i>GVT : + 1,5 %</i>				<i>148 680</i>
<i>Déploiement de la fibre optique : 1 poste</i>				<i>50 000</i>
<i>Travaux sur la ZAE de Buc : 1 poste</i>				<i>50 000</i>
Autres dépenses de personnel	1 074 180	1 074 180	1 094 000	19 820
GUSO (cachets des artistes et professeurs)	52 000	52 000	52 000	0
Mutualisation	979 955	979 955	1 000 000	20 045
Autres : assurance, visites médicales	42 225	42 225	42 000	-225
TOTAL CHAP.012 : CHARGES DE PERSONNEL	10 810 000	10 810 000	11 078 000	268 000

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 13 983 000 € au BP 2018, auxquelles s'ajoutent les recettes liées à l'exercice 2017 (8 001 827 €).

Les recettes liées à l'exercice 2017 se composent :

- de l'affectation du résultat permettant la couverture du besoin de financement des investissements 2017 : 3 211 619,39 €
- de l'excédent d'investissement cumulé : 4 790 207,26 €

Les recettes du BP 2018 se composent :

- des subventions notifiées : 3 667 508 €
- du Fonds de Compensation de la TVA : 705 737 € calculé sur les dépenses d'investissement 2017,
- d'opérations comptables sur les comptes de tiers : 800 000 €. Une dépense d'un montant similaire est inscrite dans les subventions investissement. Des travaux réalisés sous mandat sont achevés (piste cyclable sur la RD7, salle de percussion au Centre Dieuleveut à Viroflay,...). Il convient de solder les comptes 4581 par l'émission d'un titre au 4582 et d'un mandat au chapitre 204.
- des cautions reçues : 26 755 € liées à la location des instruments, des bureaux de la pépinière et des places de l'aire d'accueil des gens du voyage.
- de recettes d'ordre : 8 783 000 €
 - o les dotations aux amortissements : 4 600 000 € d'un montant conséquent en raison du poids des subventions d'équipement versées dans l'investissement total,
 - o le virement complémentaire : 4 083 000 € dégagé grâce à la reprise anticipé du résultat 2017,
 - o le remboursement des avances versées dans le cadre d'un marché public : 100 000 € (montant identique en dépenses d'investissement)

L'autofinancement d'un montant de 8 683 000 € permet de financer 63% des dépenses d'investissement 2018.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement se monte à 13 983 000 € au BP 2018, auxquels s'ajoutent les crédits de 2017 reportés sur 2018 (8 001 827 €).

Les dépenses d'ordre d'un montant de 600 000 € correspondent :

- o à l'amortissement des subventions reçues par VGP pour des équipements de 500 000 € (recette d'ordre en fonctionnement de même montant).
- o au versement des avances liées aux marchés publics pour 100 000 € (recette d'ordre en investissement de même montant).

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 13 383 000 € (hors reports 2017).

Elles se décomposent en 4 catégories :

- les constructions neuves ou les restructurations : 9 913 195 €
- les travaux de gros entretien sur les bâtiments : 354 000 €
- les acquisitions de matériels, mobiliers, logiciels : 2 259 795 €
- les subventions exceptionnelles : 856 200 €

Le détail des dépenses d'investissement est présenté dans les tableaux ci-dessous :

En euros	BP 2017	Reports 2017	BP 2018	BP 2018 avec reports
Retour incitatif aux communes	771 000	1 514 973		1 514 973
Enseignement musical : auditorium du CRR	1 300 000		1 549 695	1 549 695
Vidéoprotection	1 300 000	2 743 381	2 565 000	5 308 381
Ordures ménagères : déchèterie intercommunale à Buc	200 000	200 000	1 000 000	1 200 000
Transports				
Aménagements de bus points durs : fonds de concours			500 000	500 000
Piste cyclable Vallée de la Bièvre	1 000 000		900 000	900 000
Piste cyclable Bois d'Arcy base de loisirs	300 000		500 000	500 000
Allée Royale		507 250	200 000	707 250
Piste cyclable rue de la porte de Buc		639 924	2 490 000	3 129 924
Piste cyclable Plaine de Versailles	455 000	106 648	90 000	196 648
Bruit : acoustique pont des Chantiers		52 500	98 500	151 000
Autres (en 2018 : soldes d'opérations : Mortemets, pôle danse, RD938, fonds de concours pistes cyclables.)	1 455 295	470 316	20 000	490 316
Total constructions neuves	6 781 295	6 234 993	9 913 195	16 148 188

Les travaux de gros entretien sur les équipements communautaires prévus au BP 2018 (304 000 €) sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

En euros par ordre de montant décroissant	BP 2017	Reports 2017	BP 2018	BP 2018 avec reports
Conservatoires	106 000	42 931	199 000	241 931
Ecoles de musique : Bois d'Arcy, Toussus, Bailly		7 000	50 000	57 000
Déchèteries	25 000		17 000	17 000
Pépinière d'entreprises	22 000	4 986	37 000	41 986
Siège de VGP	21 000	10 850	21 000	31 850
Pistes cyclables de VGP			20 000	20 000
Aire d'accueil des gens du voyage	10 000		10 000	10 000
TOTAL TVX GROS ENTRETIEN	184 000	65 767	354 000	419 767

Les acquisitions prévues au BP 2018 (2 339 605 €) sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En euros par ordre de montant décroissant	BP 2017	Reports 2017	BP 2018	BP 2018 avec reports
Points d'apports volontaires	867 000	405 029	650 000	1 055 029
Bacs ordures ménagères	460 000	86 553	475 000	561 553
Instruments de musique	181 500	68 025	181 500	249 525
Matériel scénique CRR VGP		148 000		148 000
Matériel informatique*	131 000	44 364	106 600	150 964
Logiciels*	243 000	122 393	409 000	531 393
Banque communautaire de matériel informatique*			250 000	250 000
Projet Autopilot avec VEDECOM financés à 100 % par l'U.E*	80 000	79 400	20 000	99 400
Signalétique zones d'activité + déchèterie	63 000	21 782	55 000	76 782
Mobilier	20 000	16 448	23 250	39 698
Composteurs	15 000	922	21 000	21 922
Remboursement de cautions	33 550		26 755	26 755
Frais d'annonces marchés publics	6 000		14 000	14 000
Données SIG			15 000	15 000
Frais d'études	10 000	10 000		10 000
Matériels divers	13 755	11 063	12 500	23 563
Provision avance sur travaux (en 2018 : dépense d'ordre)	100 000			
TOTAL ACQUISITIONS	2 223 805	1 013 979	2 259 605	3 253 584

* Pour simplifier la gestion budgétaire et permettre une fongibilité entre les crédits de logiciels (205), de matériels (2183, 2188) et de travaux (23...), trois opérations budgétaires valant chapitre budgétaire sont soumises au vote du Conseil communautaire :

- n°918 : « Informatique VGP (logiciels et matériels) »,
- n°1018 : « Projet Autopilot »
- n°1118 : « Banque communautaire de matériel informatique »

L'augmentation des crédits de logiciels entre le BP 2017 et le BP 2018 provient du non reports des crédits votés en 2017 pour les licences du SIG à disposition des communes (130 000 €) et de la nécessité de financer exceptionnellement 2 années de licences sur l'exercice 2018.

Les subventions d'investissement prévues au BP 2018 (856 200 €) sont détaillées dans le tableau page suivante.

En euros	BP 2017	Reports 2017	BP 2018	BP 2018 avec reports
Opérations comptables sur les comptes de tiers (Recette = Dépense)			800 000	800 000
Participation au diffuseur sur l'A86	16 100		32 200	32 200
Subventions aux écoles de musique pour l'achat d'instrument			20 000	20 000
Subventions achat de poules	4 000		4 000	4 000
Subventions de surcharges foncières (attribuées avant le 01/01/2017)	2 450 000			
Subventions habitat PLAI-PLUS (CDOR)	19 800	552 900		552 900
Subventions Habiter mieux	42 000	42 000		42 000
Subvention Bio Yvelines		43 667		43 667
Participation changement de nom de la gare de Fontenay		34 979		34 979
Subvention à Rennemoulin pour les travaux de la chapelle		13 541		13 541
TOTAL SUBVENTIONS HABITAT ET EXCEPTIONNELLES	2 531 900	687 087	856 200	1 543 287

Contrairement au BP des années précédentes, les subventions de surcharge foncière n'apparaissent plus dans le tableau ci-dessous.

Afin de permettre aux communes de bénéficier de la déductibilité sur leur prélèvement SRU, les subventions de surcharge foncière attribuées par Versailles Grand Parc seront transférées aux communes sur l'exercice 2018 et les attributions de compensation des communes concernées exceptionnellement majorées.

Les subventions habitat liées au CDOR seront également transférées aux communes. L'affectation des crédits reportés sera modifiée lors de la première Décision Modificative au mois de juin.

Le Budget Primitif 2018 est synthétisé dans le tableau ci-dessous.

En euros	BP 2017	BP + BS 2017	BP 2018
Dotation Globale de Fonctionnement	6 778 000	6 552 837	6 000 000
Produit global (hors TEOM)	105 465 000	106 900 500	102 930 000
Compensation suppression part salaires TP	22 739 000	22 739 000	22 336 000
Autres compensations	1 275 000	1 554 532	1 407 000
TEOM	26 902 000	26 902 000	27 375 000
Amortissement des subventions	445 000	445 000	500 000
Autres recettes	6 643 103	6 643 103	6 756 779
Total recettes de fonctionnement hors résultat N-1	170 247 103	171 736 972	167 304 779
Résultat exercice N-1	8 338 897	8 338 897	11 111 221
Total recettes de fonctionnement (1)	178 586 000	180 075 869	178 416 000
Attributions de compensation (AC)	91 467 603	91 467 603	94 862 772
Fonds de péréquation (FPIC)	8 896 000	9 035 837	7 300 000
Reversement au titre du FNGIR	18 879 704	18 879 704	18 879 704
Dégrèvements de fiscalité/annulations	29 693	29 693	122 524
Dépenses de fonctionnement hors personnel	36 867 000	36 892 377	37 490 000
Dépenses de personnel	10 810 000	10 813 000	11 078 000
Dépenses imprévues	5 000	5 000	0
Total dépenses de fonctionnement hors amortissement (2)	166 955 000	167 118 214	169 733 000
AUTOFINANCEMENT PREVU (3 = 1 - 2)	11 631 000	12 957 655	8 683 000
<i>dont amortissement</i>	<i>4 700 000</i>	<i>4 700 000</i>	<i>4 600 000</i>
		Reports 2017	BP 2018 hors reports
FCTVA	501 450		705 737
Subventions			3 667 508
Cautions (instruments, pépinière, aire d'accueil)	33 550		26 755
Avances remboursables liés aux travaux			100 000
Opération comptable sur les comptes de tiers (R = D)			800 000
Affectation du résultat : couverture du besoin de financement des investissements 2016 (1068)		3 211 619	0
Excédent d'investissement cumulé (R001)		4 790 207	0
Total recettes d'investissements, hors autofinancement, hors emprunt (4)	535 000	8 001 827	5 300 000
DEPENSES INVESTISSEMENT (5)	12 166 000	8 001 827	13 983 000
dont dépenses réelles d'investissement	11 721 000	8 001 827	13 383 000
EMPRUNT (6) = (3) + (4) - (5)	0	0	0

Le tableau ci-dessous détaille les autres recettes de fonctionnement par compétence communautaire :

En euros	BP 2017	BP + BS 2017	BP 2018	Observations
Redevance spéciale	2 150 000	2 150 000	2 050 000	ajustement au réalisé
Valorisation	2 156 000	2 156 000	2 050 000	
Subventions (Région, ADEME)			164 300	subvention pour études
Location terrain de Buc	17 000	17 000	17 000	
Accès déchèterie aux artisans	15 000	15 000	20 000	
Recette déchèterie : cartons, ferraille	45 000	45 000	57 700	
Sous-total ordures ménagères	4 383 000	4 383 000	3 850 000	
Droits d'inscription/ scolarité des conservatoires	1 100 000	1 100 000	1 100 000	
Subvention DRAC	112 000	112 000	112 000	
Location instruments	11 560	11 560	5 980	
Location salles CRR Versailles	2 000	2 000	2 000	
Aide pour l'achat de partitions	7 650	7 650	11 650	SEAM
Participation lycée La Bruyère	4 000	4 000	3 400	
Don du Rotary Club	3 000	3 000	3 000	
Sous-total enseignement musical	1 240 210	1 240 210	1 238 030	
Exceptionnel : pass locaux	270 000	270 000	172 852	
Pépinière d'entreprises	206 210	206 210	191 067	
Aire d'accueil de Jouy	48 000	48 000	48 000	
Transports	456 694	456 694	681 065	Redevance au départ gare routière Lyautey (238 k€), subvention (172 k€), participations (271 k€)
Aménagement	21 777	21 777	12 465	subvention pour étude
Administration générale	17 212	17 212	54 300	location FR3 (17,8 k€), location matériel informatique aux communes (31,5 k€), divers (5 k€)
Total autres recettes	6 643 103	6 643 103	6 756 779	

LE BUDGET PRIMITIF 2018



Par compétence
de Versailles Grand Parc



II. Le budget primitif 2018 détaillé par compétence communautaire

Les dépenses de fonctionnement sont réparties par compétence communautaire dans le tableau de synthèse ci-dessous.

Code fonction	en euros par compétence	Dépenses de fonctionnement		Dont charges de personnel directes ou mutualisées	
		BP 2017	BP 2018	BP 2017	BP 2018
812	ENVIRONNEMENT	28 085 000	27 287 600	1 181 900	1 225 600
311	ENSEIGNEMENT MUSICAL	8 721 000	8 847 800	6 672 170	6 791 800
815/822	DEPLACEMENTS/ CIRCULATIONS DOUCES/PARKINGS	5 062 000	5 563 500	217 655	239 500
90/95	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME	1 128 000	1 298 500	439 500	473 500
831	GEMAPI	0	1 000 000		
824	AMENAGEMENT (dont Pôle)	838 000	779 000	547 500	476 000
70	HABITAT	213 000	181 000	50 000	46 000
524	GENS DU VOYAGE	93 000	93 000		
110	POLITIQUE DE LA VILLE / VIDEOPROTECTION / FIBRE	628 000	494 000	71 450	117 200
12	FOURRIERE ANIMALE	65 000	76 000		
415	SPORTS	6 000	6 000		
020	ADMINISTRATION GENERALE	2 838 000	2 941 600	1 629 825	1 708 400
	SOUS-TOTAL DES COMPETENCES	47 677 000	48 568 000	10 810 000	11 078 000
	NON VENTILE :				
01	Attributions de compensation	91 467 603	94 862 772		
01	Reversement FNGIR	18 879 704	18 879 704		
01	Prélèvement FPIC	8 896 000	7 300 000		
01	Virement complémentaire	6 931 000	4 083 000		
01	Amortissements	4 700 000	4 600 000		
01	Dépenses imprévues	5 000	0		
01	Titres annulés / dégrèvements de fiscalité	29 693	122 524		
	SOUS-TOTAL HORS COMPETENCE	130 909 000	129 848 000		
	TOTAL GENERAL	178 586 000	178 416 000	10 810 000	11 078 000

A. LA COMPETENCE POLITIQUE DE LA VILLE : LA VIDEOPROTECTION (Fonction 110)

Versailles Grand Parc constitue un territoire particulier, attractif par son potentiel touristique, enregistrant des flux d'échanges importants sur les différentes gares du territoire intercommunal, des trafics routiers conséquents sur des axes majeurs. La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a donc souhaité mettre en œuvre un système de vidéoprotection urbaine destiné à surveiller différentes zones des communes de l'agglomération, avec l'objectif notamment de se doter d'un outil de contrôle des trajectoires de la délinquance.

En juillet 2010, la communauté d'agglomération a donc élargi sa compétence en matière de politique de la ville au titre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Le schéma directeur de vidéoprotection urbaine a plus précisément défini :

- les lieux à vidéo-protéger,
- les finalités poursuivies : protection des bâtiments et installations publics et surveillance de leurs abords, régulation du trafic routier, constatation des infractions aux règles de la circulation, prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol,
- le périmètre géographique concerné : périmètre d'intervention du commissariat de district de Versailles, de Plaisir, de la brigade autonome de gendarmerie de Noisy-le-Roi, et de celle de Magny-les-Hameaux.
- le périmètre technique : Versailles Grand Parc est compétente pour l'acquisition, la pose, le branchement et la maintenance des équipements de vidéo, de transmission, d'enregistrement et d'exploitation.

Elle définit une liste de sites à vidéo-protéger et met en place l'architecture technique permettant la collecte des données, leur enregistrement, leur visualisation en direct, leur visualisation en différé et l'extraction de données.

- le périmètre financier : le programme est réparti en deux enveloppes pour financer :
 - les dépenses de niveau structurel (le réseau de transport, le centre d'exploitation avec station de visualisation et d'extraction et les stations de visualisation dans les commissariats) financées en intégralité par l'intercommunalité
 - une partie des dépenses d'investissement pour l'équipement et l'armement des Centres de supervision urbain intercommunaux, dans la limite de 4 sur tout le territoire.
 - les dépenses de niveau communal (caméras, réseau de desserte, station de visualisation de la commune) dans la limite d'un plafond en euros par habitant.

A la fin de l'année 2017, **320 caméras de vidéoprotection** étaient opérationnelles pour renforcer la sécurité des habitants sur la communauté d'agglomération.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 110	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	494 000,00	2 565 000,00	3 059 000,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Solde	-494 000,00	-2 565 000,00	-3 059 000,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** liées à la vidéoprotection et au déploiement de la fibre optique s'élèvent à **444 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 117 200 €
- autres dépenses : 376 800 €.

Les charges de personnel 2018 augmentent de 50 000 € pour financer le recrutement d'un agent pour superviser le déploiement de la fibre optique sur les communes.

Les autres dépenses se décomposent :

- 280 000 € pour la maintenance des matériels installés,
- 50 000 € pour la location des liaisons louées
- 40 000 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage du suivi de la maintenance,
- 1 000 € pour la redevance d'occupation d'un terrain de la SNCF
- 2 000 € pour l'achat de CD pour les réquisitions et le remboursement de frais.
- 3 000 € pour des locations diverses,

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans objet.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** de la vidéoprotection sont de **2 565 000 €** au BP 2018.

Ce montant se répartit entre :

- les études de faisabilité,
- les travaux et les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- le droit d'usage irrévocable de la fibre optique (IRU) dans le cadre du marché de location de fibres noires,
- le matériel de maintenance.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

B. LA COMPETENCE FOURRIERE ANIMALE (fonction 12)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 12	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	76 000,00	0,00	76 000,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Solde	-76 000,00	0,00	-76 000,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la compétence fourrière animale s'élèvent à **76 000 €** et se répartissent comme suit :

- 75 000 € pour le contrat avec la société qui gère la prise en charge des animaux errants (SACPA),
 - 1 000 € pour l'entretien des chiens en transit.
- 70 à 80 animaux errants sont récupérés chaque année.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans objet.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

C. LA COMPETENCE EQUIPEMENTS CULTURELS ET MANIFESTATIONS SPORTIVES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1. ENSEIGNEMENT MUSICAL (fonction 311)

Missions générales

La direction de la culture a pour mission la coordination et la gestion des établissements d'enseignement artistique du territoire ainsi que la mise en œuvre d'actions de promotion et de diffusion d'événements culturels intercommunaux.

Les établissements d'enseignement artistique concernés sont :

- Le Conservatoire de Versailles Grand Parc (classé à rayonnement régional), établissement multi-sites composé des précédents établissements en régie (les écoles de musique de Buc et de Jouy-en-Josas, le conservatoire de musique de Rocquencourt, le conservatoire à rayonnement régional de Versailles et le conservatoire à rayonnement intercommunal de Viroflay) ;
- 7 structures associatives (l'école de musique de Bailly et de Noisy-le-Roi, l'école de musique de Bièvres, la section musique de la Jeunesse arcisienne, l'école de musique de Fontenay-le-Fleury, l'Association musicale de Toussus-Les-Loges, le conservatoire de musique de Bougival et le Carré des Arts de La Celle Saint-Cloud).

Chaque année, différents projets émanant de quatre événements culturels phares du territoire (festival B.D. Buc - octobre, festival du Mois Molière de Versailles – juin, festival Les Yeux Pleins d'Etoiles de Saint-Cyr-l'Ecole - juin, festival La Route des contes de La Celle Saint-Cloud – novembre-décembre), sont conçus avec les acteurs culturels des communes et diffusés à l'échelle de l'intercommunalité.

Depuis 2017, Versailles Grand Parc a également initié avec les communes de Jouy-en-Josas Saint-Cyr-L'Ecole, Vélizy-Villacoublay et Versailles le festival de musique électro-pop ElectroChic.

Régulièrement, les professionnels de la culture et de l'événementiel des communes se réunissent pour favoriser les échanges de savoir-faire, mettre en œuvre des collaborations de proximité et développer certains de leurs projets en complémentarité.

Afin de faciliter la lecture de l'offre culturelle des communes au public, plusieurs cartes interactives ont été mises en ligne sur le site Internet de Versailles Grand Parc (ex. carte des équipements culturels, carte du patrimoine, projets cinéma).

Principaux objectifs et axes de travail en 2018

Dans la dynamique du projet de territoire de Versailles Grand Parc, l'ambition de la « compétence culture » est d'abord de faire connaître la production culturelle de chaque point du territoire, puis de faciliter sa diffusion auprès des habitants, sa circulation dans les villes voisines, et de bâtir à terme une cohérence culturelle intercommunale.

Les principaux objectifs se déclinent ainsi :

- mettre en œuvre le nouveau projet d'établissement du Conservatoire de Versailles Grand Parc (classé à rayonnement régional)

- poursuivre et, éventuellement, réajuster l'accompagnement des structures associatives en rendant leur complémentarité territoriale plus lisible pour les publics ;
- affirmer le projet culturel porté en matière d'événements artistiques intercommunaux ;
- poursuivre le festival ElectroChic ;
- valoriser les espaces et outils disponibles dans les communes pour les mettre à la disposition d'artistes en résidence sur le territoire ;
- répertorier les problématiques rencontrées par les communes pour la gestion et la valorisation de certains sites ou équipements patrimoniaux (musées, maisons ou sites remarquables...)
- faire vivre le site Internet de Versailles Grand Parc comme point d'entrée pour être informé sur l'offre culturelle des communes.

Axes de travail :

- poursuivre la mise en œuvre des nouveaux schémas des études du Conservatoire de Versailles Grand Parc ;
- mettre en place à partir de la rentrée 2018-2019 une nouvelle série de propositions alternatives aux cursus pour élargir et faire circuler les publics ;
- programmer la 3^{ème} saison artistique et culturelle de Versailles Grand Parc, composée des projets des établissements d'enseignement artistique et des projets culturels intercommunaux, en développant encore davantage les partenariats avec les grands lieux de diffusion du territoire élargi et l'action culturelle autour des concerts et spectacles ;
- faire vivre le nouvel organigramme du Conservatoire mis en place en janvier 2018 ;
- poursuivre la mise en œuvre de la politique tarifaire du Conservatoire ;
- poursuivre le développement de la parthèque intercommunale en fonction des besoins des usagers et des moyens existants et préparer la 1^{ère} exposition de la parthèque pour 2019 ;
- initier une nouvelle phase de gestion des relations en ligne avec les usagers grâce aux inscriptions et réinscriptions en ligne et la mise en place progressive de l'« Extranet familles » ;
- accompagner la fin des travaux du bâtiment auditorium de la Chancellerie et lancer le fonctionnement courant de l'équipement ;
- accompagner les structures associatives dans l'application du cadre fixé par la charte et des critères de subventionnement ;
- poursuivre avec les structures associatives l'identification des complémentarités et éléments de lisibilité pour mieux valoriser leur offre d'enseignement ;
- en lien avec les directions artistiques des festivals, les communes porteuses et les autres communes membres, poursuivre la réalisation de projets de promotion et de diffusion à l'échelle intercommunale de ces événements labellisés ;
- favoriser les échanges et mutualisations avec les acteurs culturels des différentes communes ;
- mener la 2^{ème} édition du festival ElectroChic et envisager une 3^{ème} édition
- identifier les espaces et outils disponibles dans les communes et proposer un cadre pour les mettre à la disposition d'artistes en résidence sur le territoire et faire bénéficier les communes de projets de création ou d'action culturelle ;
- commencer à rencontrer des communes pour répertorier les problématiques rencontrées pour la gestion et la valorisation de certains sites ou équipements patrimoniaux ;
- mettre à jour les cartes interactives existantes et développer une carte des festivals des communes pour donner accès à toute l'offre du territoire à partir du site Internet de Versailles Grand Parc.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 311	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	8 847 800,00	2 049 950,00	10 897 750,00
Recettes	1 238 030,00	83 075,10	1 321 105,10
Solde	-7 609 770,00	-1 966 874,90	-9 576 644,90

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à l'enseignement musical s'élèvent à **8 847 800 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 6 791 800 €
- autres dépenses : 2 056 000 €.

L'enveloppe des subventions aux écoles de musique associatives est augmentée de 2% de façon à pouvoir les accompagner dans la prise en charge de l'augmentation mécanique de leur masse salariale liée à la convention collective de l'animation.

Comme le prévoient les conventions, le remboursement de charges aux communes augmente en fonction de l'inflation.

en euros	BP 2017	BP 2018
Charges de personnel	6 556 570	6 689 000
Formation interne des professeurs de musique	4 000	4 000
Cachets des intervenants (GUSO, AGESEA)	52 000	52 000
Mutualisation Versailles (transports instruments + travaux auditorium du CRR)	59 600	46 800
Sous-total charges de personnel et assimilés	6 672 170	6 791 800
Fonctionnement des conservatoires	141 705	141 705
Entretien des bâtiments	127 500	110 917
Enveloppe évènements culturels	100 000	100 000
Subventions de fonctionnement aux écoles de musique associatives	809 041	836 929
Remboursement de charges aux communes	514 039	528 239
Remboursement de charges aux communes : régularisations années antérieures	115 000	100 000
Autres subventions (APEC, compensation Le Chesnay)	26 875	26 875
Provision remboursement trop versé frais scolarité		5 000
Déménagement du CRR de Versailles		18 000
Autres (communication, téléphonie, formations, assurances)	214 670	188 335
TOTAL GENERAL DE FONCTIONNEMENT	8 721 000	8 847 800

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des **recettes de fonctionnement** du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc est de **1 238 030 €** et se compose :

- des participations des usagers pour 1 100 000 €. Les recettes des frais de scolarité correspondent aux élèves inscrits à la rentrée 2017-2018 ;
- de la location des instruments de musique pour 5 980 € et de salles pour 2 000 € ;
- de la subvention demandée au Ministère de la Culture (DRAC) pour le CRR de Versailles Grand Parc pour 112 000 € ;
- d'autres recettes pour 18 050 € comprenant :
 - o le remboursement de charges du Lycée La Bruyère pour les aménagements d'horaires au CRR : 3 400 €,
 - o la subvention de la Société des Editeurs et Auteurs de Musique : 11 650 €,
 - o le don du Rotary Club pour l'acquisition d'instruments : 3 000 €.

En raison de l'incertitude sur l'évolution de la subvention du Conseil départemental, aucune subvention n'a été inscrite au Budget primitif 2018.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des **dépenses d'investissement** se monte à **2 049 950 €** et se décompose de la façon suivante :

- 1 549 695 € pour la reconstruction de l'auditorium du CRR de Versailles,
- 219 000 € pour des travaux de gros entretien dans les conservatoires,
- 181 500 € pour l'achat des instruments de musique et 20 000 € pour subventionner l'achat d'instruments dans les écoles de musique associatives,
- 50 000 € pour des travaux d'amélioration dans les écoles de musique associatives (Bailly,...)
- 28 000 € pour l'acquisition de mobilier et de matériels divers (micros, enceintes,...) et 1 755 € pour le remboursement des cautions

Engagement pluri-annuel (AP-CP)

Une Autorisation de Programme (AP) a été votée le 8 mars 2016 par le Conseil communautaire pour la **construction de l'auditorium du CRR de Versailles**.

La réalisation de l'AP 2016-002 d'un montant de 2 648 000 € se répartit sur les exercices 2016 à 2018.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** se chiffrent à **83 075,10 €** et se composent :

- du solde de la subvention de l'Etat pour les travaux d'accessibilité au CRR de Versailles rue de la Chancellerie (81 320 €) dans le cadre du FSIL 2016,
- des cautions (1 755,10 €) reçues lors du prêt des instruments de musique.

2. MANIFESTATIONS SPORTIVES (fonction 415)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 415	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	6 000,00		6 000,00
Recettes			0,00
Solde	- 6 000,00	0,00	-6 000,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées au soutien aux manifestations sportives sont de **6 000 €**.

Elles consistent à participer au financement de deux évènements sportifs intercommunaux :

- le Trail du Josas,
- la Course Royale

Cette enveloppe financière est gérée par le service communication et prend la forme d'une subvention versée aux communes organisatrices de Jouy-en-Josas et de Fontenay-le-Fleury.

D. LA COMPETENCE CREATION D'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (fonction 524)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 524	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	93 000,00	20 000,00	113 000,00
Recettes	48 000,00	10 000,00	58 000,00
Solde	-45 000,00	-10 000,00	-55 000,00

L'activité de location des emplacements sur l'aire d'accueil des gens du voyage a été assujettie à la TVA. Par conséquent, les montants de dépenses et de recettes de cette compétence sont Hors Taxe.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** 2018 consacrées à cette compétence sont de **93 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : néant,

- autres dépenses : 93 000 €.

Les autres dépenses se composent :

- 13 000 € pour le loyer du bail à construction versé à Jouy-en-Josas,
- 42 000 € pour le marché de gestion de l'aire d'accueil, de la microstation et du bassin d'eaux pluviales,
- 10 000 € pour la consommation d'eau,
- 22 000 € pour la consommation d'électricité,
- 1 000 € pour l'abonnement ADSL du local du prestataire,
- 5 000 € pour les marchés de maintenance.

Aucune charge de personnel n'est indiquée pour cette compétence pour deux raisons :

- la gestion quotidienne de l'aire d'accueil est assurée par un prestataire extérieur,
- le suivi de l'aire d'accueil occupe 30 % du temps de travail de l'agent assurant les fonctions de responsable habitat et de chargé d'études environnement de Versailles Grand Parc. Ce poste est déjà ventilé entre les fonctions habitat et environnement. Par souci de simplicité, ce poste n'est pas ventilé comptablement entre les trois fonctions.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** 2018 de l'aire d'accueil des gens du voyage sont estimées à **48 000 €**. Les recettes se composent de :

- 18 000 € au titre de la redevance journalière, fixée à 5 € HT par jour et par emplacement.

18 000 € correspondant à une hypothèse d'une aire accueillant des caravanes sur les 12 emplacements, pendant les 7 jours de la semaine tout au long de 44

semaines sur l'année. L'aire devrait en effet être remplie en permanence, mais une fermeture annuelle de 3 semaines est prévue durant l'été, et il est possible d'avoir de la vacance pendant la période estivale.

- 30 000 € au titre du remboursement des fluides (eau et électricité) facturés aux voyageurs en fonction de leurs consommations.
- L'aide de la CAF (ALT2) n'est plus perçue par Versailles Grand Parc, mais versée directement au prestataire.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** inscrites au BP 2018 se montent à **20 000 €** et se composent de :

- 10 000 € pour le remboursement des dépôts de garantie des voyageurs sortant de l'aire,
- 10 000 € pour les réparations des éventuelles dégradations occasionnées.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** de l'aire d'accueil pour les gens du voyage à Jouy-en-Josas se résument à **10 000 €** pour l'encaissement des dépôts de garantie lors de l'entrée dans l'aire d'accueil.

E. LA COMPETENCE EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT (fonction 70)

La compétence obligatoire « équilibre social de l'habitat » comprend :

- le Programme Local de l'Habitat,
- la politique du logement d'intérêt communautaire,
- les actions et aides financières en faveur du logement social,
- les réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire,
- les actions en faveur du logement des personnes défavorisées,
- l'amélioration du parc immobilier bâti.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 70	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	181 000,00	0,00	181 000,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Solde	-181 000,00	0,00	-181 000,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** 2018 consacrées à cette compétence sont de **181 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 46 000 €
- autres dépenses : 135 000 €.

Les autres dépenses se composent :

- de frais d'études : 54 480 € correspondant au solde de la révision du Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi) a été confiée au bureau d'études CODRA, en partenariat avec Avant-Projet.
- de subventions aux associations : 79 342 €

Les élus communautaires ont décidé de subventionner les ADIL 78 et 91 (association d'information sur le logement). Depuis 2016, la communauté d'agglomération participe financièrement au service « Espace Info Energie » et est adhérente à l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (OLAP).

Chaque année nous versons à :

- l'ADIL 91, 313 € (cotisation pour la commune de Bièvres),
- l'ADIL 78, 42 354 €
 - 2 100 € de cotisation,
 - 40 254 € de subvention correspondant à 0.15 €/habitant sur la base de 268 364 habitants,
- l'ALECSQY, 36 575 € au titre de l'animation de l'Espace Info Energie sur le territoire de Versailles Grand Parc,
- l'OLAP, cotisation d'adhésion : 100 €,
- de frais d'annonces et d'insertion : 678 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans objet.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Afin de permettre aux communes de bénéficier de la déductibilité du versement des subventions de surcharge foncière sur leur prélèvement SRU, l'Agglo a décidé de **transférer aux communes les subventions attribuées de 2007 à 2016 d'un montant total de 5 Millions d'euros.**

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) se réunira au mois d'avril pour évaluer avec précision le montant des subventions transférées.

Les attributions de compensation des communes concernées seront exceptionnellement majorées sur l'exercice 2018 à hauteur des subventions restant à payer. Les communes devront prévoir dans leur budget les crédits pour payer les bailleurs sociaux.

Les attributions de compensation sont prévues en dépenses de fonctionnement.

Par conséquent, aucune dépense d'investissement n'est prévue dans le BP 2018 pour la compétence habitat.

Les trois Autorisations de Programme : AP 2015-001, AP 2015-002 et AP 2016-001 seront dès lors supprimées.

Garantie d'emprunt aux bailleurs sociaux

Suite à la délibération du Conseil communautaire du 9 décembre 2014, Versailles Grand Parc a souhaité venir en aide aux communes et aux bailleurs sociaux en garantissant partiellement les emprunts contractés par ces derniers.

Toutefois, dans un souci de prudence, la communauté d'agglomération a fixé des limites quant au volume d'emprunts à garantir, ainsi que la répartition entre bailleurs :

- le volume cumulé des emprunts garantis ne pourra pas dépasser 100 % des recettes réelles de fonctionnement de la communauté d'agglomération,
- le volume cumulé des emprunts garantis pour un même bailleur est limité à 25 % de la capacité à garantir de la communauté d'agglomération

Au 1^{er} janvier 2018, le volume des garanties d'emprunt accordées par Versailles Grand Parc s'élevait à **51 218 853,35 €** pour un montant de recettes réelles de fonctionnement de 178 141 000 €, soit 29 %.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

F. LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET ASSIMILES (fonction 812)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 812	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	27 287 600,00	2 231 000,00	29 518 600,00
Recettes	31 734 000,00	200 000,00	31 934 000,00
Solde	4 446 400,00	-2 031 000,00	2 415 400,00

Les dépenses de fonctionnement dans le tableau ci-dessous n'intègrent pas les Frais d'administration générale, comptabilisés à la fonction 020, d'un montant de 1 730 608 € pour la compétence ordures ménagères. Après prise en compte des Frais d'Administration Générale, le BP 2018 des ordures ménagères est excédentaire de 688 000 € environ.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** 2018 sont prévues pour **27 287 600 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel directes et mutualisées : 1 061 500 €,
- autres dépenses : 26 226 100 €.

Comparé au BP 2017, les autres dépenses de fonctionnement sont en diminution de -2,5 % (-676 900 €).

L'analyse des dépenses, hors charges de personnel, de ce secteur est la suivante :

- ✓ **Pré-collecte : 455 000 €**

La pré-collecte comprend le lavage des bacs et des PAV, la maintenance et le suivi du parc de bacs et de PAV, l'achat de sacs et leur distribution (pour Le Chesnay, Vélizy et Versailles).

	BP 2017	BP 2018	Explications
Maintenance des points d'apports volontaires	142 500	130 000	Augmentation du parc de PAV et du coût des éliminations lors des renouvellements
Entretien des bacs	43 000	48 000	Maintenance et lavage des bacs
Lavage des points d'apports volontaires	105 000	105 000	
Achat et distribution des sacs	275 000	172 000	Suppression en 2017 des sacs OM au Chesnay (hors Parly 2)
Suivi qualité tri	90 000	0	
TOTAL	655 500	455 000	

✓ **Collecte : 14 370 000 €**

La collecte concerne le marché de collecte en porte à porte et en points d'apport volontaire ainsi que les collectes spécifiques (dépôts sauvages et bennes dans les communes le week-end).

	BP 2017	BP 2018	Explications
Collecte en points d'apport volontaire	1 100 000	950 000	Ajustement par rapport au réalisé 2017
Collecte des D3E	230 000	100 000	Transfert avec la dernière ligne : déchets apportés par les villes
Collecte en porte à porte	13 360 000	12 600 000	
Collecte des dépôts sauvages	53 000	42 000	
Collecte des déchets toxiques	200 000	200 000	
Collecte des déchets apportés par les villes	280 000	478 000	.hausse des déchets des Centres Techniques Municipaux
TOTAL COLLECTE	15 223 000	14 370 000	

✓ **Déchèteries : 1 385 500 €**

La ligne déchèterie comprend les coûts d'exploitation des déchèteries (personnel, location et rotation des bennes) ainsi que les coûts de traitement des déchets.

	BP 2017	BP 2018	Explications
Taxes et redevances liées aux déchèteries	58 900	56 000	taxes foncières et droit d'entrée pour la déchèterie de Magny-les-Hameaux (pour les habitants de Châteaufort).
Exploitation déchèterie de Bois d'Arcy	750 000	1 225 000	Augmentation des tonnages (+58 %) et hausse des tarifs (3 ^{ème} gardien, vidéosurveillance)
Exploitation écopoint de Bièvres	176 500	179 500	
Exploitation déchèterie du Chesnay	187 000	110 000	Prévision sur la base d'une déchèterie provisoire à partir du mois de juin
Participation à la déchèterie de Carrières sur Seine	48 000	40 000	
	1 220 400	1 385 500	

✓ **Valorisation : 1 535 800 €**

La valorisation correspond au traitement des déchets hors incinération et enfouissement.

	BP 2017	BP 2018	Explications
Caractérisation des déchets recyclables	5 000	5 000	
Compostage des déchets végétaux	467 000	390 000	Ajustement par rapport au réalisé 2017
Traitement du tri sélectif	1 000 000	1 000 000	Stabilité des tarifs des syndicats de traitement en 2018
Transfert du verre	71 000	110 000	
Biodéchets, DSRI		30 800	
Total valorisation	1 543 000	1 535 800	

✓ **Elimination : 7 565 000 €**

L'élimination correspond au coût de traitement des objets encombrants et des ordures ménagères. Le changement des tarifs du SYCTOM a été intégré.

	BP 2017	BP 2018	Explications
Elimination des encombrants	856 000	800 000	
Incineration des ordures ménagères	6 791 560	6 750 000	
Elimination du tout venant	20 000	15 000	Traitement des dépôts sauvages
Sous total Elimination	7 667 560	7 565 000	

✓ **Communication : 223 500 €**

	BP 2017	BP 2018	Explications
Visite des centres de tri avec les écoles	15 000	15 000	bus pour les visites de centre de tri, et du chapiteau vert
Réunions formation composteurs	35 000	35 000	développement du compostage dans les écoles et les copropriétés
Evènements	17 000	17 000	animations pour les opérations de prévention : semaine du développement durable, gaspillage alimentaire...
Animation Plan de Prévention des déchets	37 000	37 000	animations dans les écoles, augmentation pour développer la lutte contre le gaspillage alimentaire
Communication	122 000	119 500	Guide du tri sélectif, agenda pour les écoles
Total Communication	226 000	223 500	

✓ **Autres dépenses du service environnement : 464 035 €**

	BP 2017	BP 2018	Explications
Autres dépenses	32 800	30 500	Correspond aux frais de mission des agents, achat d'équipement, annonces, abonnement...etc.
Frais d'études	202 000	360 285	Etudes : - AMO renouvellement du marché de collecte - enquête dotations de bacs - ressourceries - actions dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets (PLP) - faisabilité déchèterie provisoire
Titres annulés sur exercice antérieurs	25 000	25 000	
Maintenance des équipements de la déchèterie		17 250	
Entretien du terrain de Buc	10 000	7 000	
Régularisations SITRU	26 991	24 000	
Total Divers	296 791	464 035	

✓ **Autres dépenses des services supports : 63 165 €**

	BP 2017	BP 2018	Explications
Informatique	39 300	34 700	
Formations	4 835	4 835	
Frais généraux de la mutualisation	26 714	23 630	
Total Divers	70 849	63 165	

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **31 734 000 €** et se composent de :

- ✓ la TEOM pour 27 375 000 €,
- ✓ la redevance spéciale pour 2 050 000 €.
- ✓ les recettes de valorisation pour 2 050 000 €,
- ✓ des recettes liées aux déchèteries : 20 000 € pour l'accès payant des artisans et 57 700 € pour la vente des matériaux (cartons, ferraille)
- ✓ la location du terrain de Buc à Nicollin : 17 000 €.
- ✓ les subventions de la Région Ile-de-France et de l'ADEME pour la réalisation des études (tarification incitative, ressourcerie) : 164 300 €

En euros	BP 2017	BP 2018	Explications sur les évolutions
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	26 902 000	27 375 000	Hausse forfaitaire des bases +1,1 % / notifié + effet du lissage du taux du Chesnay
Redevance spéciale des déchets des professionnels	2 150 000	2 050 000	Recours de certaines entreprises au secteur privé
Valorisation des déchets (SIDOMPE, SYCTOM, OCAD3E)	2 156 000	2 050 000	
Subventions liées à des études		164 300	Tarifification incitative, ressourcerie, promotion du compostage
Location du terrain de Buc à Nicollin	17 000	17 000	
Facturation aux artisans des apports en déchèterie	15 000	20 000	
Vente des matériaux de la déchèterie (cartons, ferraille)	45 000	57 700	
Total recettes fonctionnement	31 285 000	31 734 000	

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se montent à **2 231 000 €** et se composent :

- ✓ 1 000 000 € pour la construction de la seconde déchèterie intercommunale située à Buc,
- ✓ 17 000 € pour les travaux de gros entretien des déchèteries,
- ✓ 1 214 000 € pour les acquisitions de bacs, PAV, composteurs, matériels informatiques et autres investissements.

Libellé	BP 2017	BP 2018
Construction 2^{ème} déchèterie	200 000	1 000 000
Travaux gros entretien des déchèteries	25 000	17 000
Bacs ordures ménagères	460 000	475 000
Composteurs	15 000	21 000
Points d'apports volontaires	867 000	650 000
Frais d'annonces marchés publics	3 000	3 000
Logiciels		50 000
Caution location entrepôt	6 000	
Matériel informatique		5 000
Matériel divers		1 000
Signalétique	5 000	5 000
Sous-total acquisitions	1 356 000	1 214 000
Participation à l'achat de poules	4 000	4 000
TOTAL Investissement	1 585 000	2 231 000

Engagements pluri-annuels (AP-CP)

Une Autorisation de Programme (AP) est soumise au vote du Conseil communautaire du 27 mars 2018 :

- l'AP 2018-001 d'un montant de 4 000 000 € pour la construction de la déchèterie intercommunale et du parking des bennes à ordures situés à Buc (CP 2018 à 2020).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se montent à **200 000 €** et correspondent à une subvention de la Région Ile-de-France pour la construction de la déchèterie intercommunale.

Budget consacré aux ordures ménagères en 2018 (fonction 812)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017	BP 2018	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017	BP 2018
Coût directs	26 903 100	26 062 000	TEOMA	26 902 000	27 375 000
<i>Précollecte</i>	655 500	455 000			
<i>Collecte</i>	15 223 000	14 370 000	Redevance spéciale	2 150 000	2 050 000
<i>Déchèteries</i>	1 220 400	1 385 500			
<i>Valorisation</i>	1 543 000	1 535 800	Déchèterie : accès payant aux artisans	15 000	20 000
<i>Elimination</i>	7 667 560	7 565 000			
<i>Sensibilisation (compostage, écoles)</i>	104 000	104 000	Déchèterie : cartons, ferraille	45 000	57 700
<i>Frais d'études</i>	177 000	360 285			
<i>Divers coûts gérés par le service environnement</i>	119 791	103 750			
<i>Budget service communication</i>	122 000	119 500	Location du terrain de Buc	17 000	17 000
<i>Coûts gérés par d'autres services</i>	70 849	63 165			
Charges de personnel	1 181 900	1 225 600	Recettes de valorisation	2 156 000	2 050 000
<i>Service environnement</i>	1 010 000	1 061 500			
<i>Mutualisation déchèteries Le Chesnay/Vélizy</i>	153 500	154 100			
<i>Mutualisation communes pose des PAV</i>	8 500		Subventions liées à des études		164 300
<i>Mutualisation Versailles RS sur les marchés</i>	9 900	10 000			
Sous-total dépenses de fonctionnement directes	28 085 000	27 287 600			
<i>Frais de structure</i>	1 767 000	1 726 796			
Total dépenses de fonctionnement	29 852 000	29 014 396	Total recettes de fonctionnement	31 285 000	31 734 000
<i>Autofinancement</i>	1 433 000	2 719 604			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2017	BP 2018	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2017	BP 2018
Bacs et composteurs	475 000	496 000	Autofinancement	1 433 000	2 719 604
Points d'apports volontaires	867 000	650 000	Cautions	6 000	
Tvx d'entretien et autres acquisitions	39 000	81 000	Subventions		200 000
Poules	4 000	4 000			
Construction 2ème déchèterie de VGP à Buc	200 000	1 000 000			
Total dépenses d'investissement	1 585 000	2 231 000	Total recettes d'investissement	1 439 000	2 919 604

Excédent : si + / Déficit financé par le budget général : si -

-146 000

688 604

G. LES COMPETENCES TRANSPORTS, CIRCULATIONS DOUCES ET PARCS DE STATIONNEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE (fonctions 815 et 822)

La communauté d'agglomération exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres la compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire : organisation des transports au sens du chapitre II de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi. Il s'agit plus particulièrement de :

- contribuer au bon fonctionnement des réseaux de transport collectif : Suivi des réseaux et développement/restructuration d'offre,
- réaliser des études pour l'optimisation des différents modes de transport.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence optionnelle de la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, VGP encourage l'usage des modes doux.

VGP exerce par ailleurs la compétence facultative de la création, l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire, au titre de laquelle elle entretient le parking de la gare de Saint-Cyr-l'Ecole.

1. LES DEPLACEMENTS (Fonction 815)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 815	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	5 431 300,00	520 000,00	5 951 300,00
Recettes	853 916,98	0,00	853 916,98
Solde	-4 577 383,02	-520 000,00	-5 097 383,02

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** des déplacements se montent à **5 431 300 €** et se répartissent comme suit :

- Charges de personnel : 186 300 €,
- Autres dépenses : 5 245 000 €.

L'évolution des autres dépenses est décomposée ci-dessous :

	BP 2017	BP 2018	Explications
Subventions aux concessionnaires	3 381 000 €	3 346 000 €	CT2, 264
Développement et restructuration du réseau		400 000 €	
Subventions aux intercommunalités	245 000 €	245 000 €	CAPS, CASQY (renfort ligne 415 SQYBUS)
Transport collectif	228 559 €	184 510 €	SRL
Frais d'études	304 568 €	379 664 €	
Prestations de services	16 400 €	5 000 €	Location de bus
Diverses dépenses	26 414 €	34 763 €	Frais d'annonce, frais de mission, adhésion transcité, communication aux voyageurs
Gestion des gares routières	289 084	283 640 €	
Exceptionnel : pass local	270 000	366 423 €	Compensé partiellement par une recette
TOTAL	4 761 025 €	5 245 000 €	

- **Subventions aux concessionnaires : 3 346 000 €**

Il s'agit des subventions versées pour le financement des lignes de bus dans le cadre du contrat de type 2.

Ce montant intègre le financement de la ligne SAVAC 264 pour laquelle GENERAL ELCETRIQUE verse 61 667 € à Versailles Grand Parc.

- **Développement et restructuration du réseau : 400 000 €**

Le budget 2018 prévoit un développement d'offre supplémentaire dans le cadre de la restructuration du réseau. Il s'agit des renforts d'offre des lignes 11 Stavo, 51 Hourtoule, restructuration du réseau Transdev Ecquevilly. Les autres évolutions seront budgétées en DM, si nécessaire.

- **Subventions aux intercommunalités : 245 000 €**

Il s'agit des subventions reversées à la CASQY et à la CAPS pour le financement des lignes de bus 15/ TRANSDEV (90 000 €) et 415 SQYBUS (155 000 €).

- **Transport collectif : 184 510 €**

Cette ligne correspond au service régulier local (SRL) entre Buc et Les Loges-en-Josas.

- **Frais d'études : 379 664 €**

Les études inscrites au BP 2018 :

- la réalisation d'enquêtes Offre/Demande sur le réseau de bus dans le cadre du diagnostic/restructuration des réseaux : 50 000€,
- l'étude AMO pour les points durs bus de circulation : 80 000 €
- l'étude de dimensionnement et d'aménagement du parking-relais de la gare de Fontenay-le-Fleury : 21 420 €
- les études de comités de pôle des gares du métro du Grand Paris Express (Versailles Chantiers et Satory) : 180 000 €
- l'étude du comité de pôle de la gare de Jouy-en-Josas : 48 244 €

- **Locations ponctuelles de bus : 5 000 €**

- **Divers dépenses : 34 763 €**

Ces dépenses correspondent à l'adhésion à Transcité pour 2 800 €, aux frais d'annonces pour les marchés publics pour 5000€, à une provision pour les frais de déplacements des agents pour 1 000€ et à des dépenses de communication à destination des voyageurs : 25 963 €.

- **Gestion des gares routières : 283 640 €**

- Vélizy : 93 640 €
- Lyautey : 190 000 €

- **Dépense exceptionnelle : 380 000 € pour les pass' locaux**

Le coût des passes locaux est estimé à 380 000 €. Une part est financée par les communes de Rocquencourt, Le Chesnay et Versailles (180 000€). Le solde est financé par VGP mais avait fait l'objet d'une « ristourne » d'Ile-de-France mobilités (ex-STIF) dans le cadre de la convention avec les transporteurs.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement se montent à **853 916,98 €** et se composent :

- d'une recette exceptionnelle de 172 851,98 € liée à la vente aux CCAS de Versailles, du Chesnay et de Rocquencourt des **pass' locaux** destinés au transport des personnes âgées imposables,
- des participations à la navette du Service Régulier Local pour la desserte des Loges-en-Josas et de Buc pour 148 173 € : Air Liquide (60 000 €), STIF (88 173 €),
- des participations des communautés d'agglomération pour 61 000 € pour le fonctionnement des lignes de bus,
- de la participation de la Société du Grand Paris (SGP) à l'étude des comités de pôle du Grand Paris Express : 120 000 €,
- de la subvention du STIF au comité de pôle de Saint Cyr : 52 255 €,
- de la perception des taxes au départ de la gare Lyautey : 238 000 €.

- de la participation de General Electric au fonctionnement de la ligne SAVAC 264 : 61 667 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissements** d'un montant de **520 000 €** concernent :

- 500 000 € pour des fonds de concours à attribuer aux communes pour la réalisation d'aménagements de bus dans les points durs de circulation identifiés dans le cadre de la restructuration des réseaux de bus ;
- 20 000 € pour le projet AUTOPILOT en lien avec l'institut VEDECOM et financé intégralement par l'Union Européenne. Ces crédits permettront l'acquisition de capteurs, la pose de bornes sur la voirie et l'acquisition d'un logiciel de gestion. Une opération budgétaire valant chapitre est soumise au vote du Conseil communautaire pour faciliter le suivi budgétaire de ce projet.

Engagements pluri-annuels (AP-CP)

La commune de Buc a accepté d'accueillir l'implantation d'un dépôt de bus et la création d'un atelier annexe.

Cette nouvelle activité économique générant très peu de recette fiscale, la communauté d'agglomération s'est engagée dans le cadre du protocole d'accord voté le 28 mars 2017 à compenser la commune de Buc des désagréments (bruit, circulations, voirie) par la participation à la construction d'un gymnase à proximité de la zone d'activité économique à hauteur de 1 500 000 €.

L'Agglo pourra s'acquitter de cette obligation par la mobilisation de financements d'autres collectivités (Département, Région, STIF...) dans la mesure où ces financements sont de nature contractuelle réservés aux EPCI et non de dispositifs de droit commun ouverts aux communes.

Une Autorisation de Programme (AP) est soumise au vote le 27 mars 2018 :

- l'AP 2018-002 d'un montant de 1 500 000 € relative à la participation à la construction du gymnase de Buc en compensation de la création d'un dépôt de bus et d'un atelier annexe (CP de 2019 à 2020).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

2. LES CIRCULATIONS DOUCES ET LE PARKING COMMUNAUTAIRE (Fonction 822)

Versailles Grand Parc a déclaré le parking de la gare de Saint-Cyr-l'Ecole d'intérêt communautaire. Le terrain appartenant au château de Versailles, l'intervention de l'Agglo se fait dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire.

Par ailleurs, dans le cadre de sa compétence optionnelle « *Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* », Versailles Grand Parc encourage l'usage des modes doux.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 822	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	132 200,00	4 005 000,00	4 137 200,00
Recettes		3 270 983,00	3 270 983,00
Solde	-132 200,00	-734 017,00	-866 217,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** se montent à **132 200 €** et se composent :

- des charges de personnel : 53 200 €,
- des autres dépenses : 79 000 €.

Les autres dépenses concernent :

- le parking communautaire : 42 460 € :
 - l'entretien du parking (espaces verts et du nettoyage de la voirie) : 42 000 €,
 - le remboursement des frais d'administration générale à la ville de Versailles liés aux services mutualisés en charge du suivi de l'entretien du parking : 460 €,
- les circulations douces : 36 540 € :
 - la réalisation d'une carte touristique : 27 000 €,
 - la redevance d'occupation des terrains militaires sur l'allée des Mortemets : 1 000 €,
 - des dépenses diverses : 7 040 €,
 - des frais de maintenance : 500 €,
 - des frais de mission : 1 000 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans objet.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** se montent à **4 005 000 €** et se composent :

- de l'aménagement d'une piste cyclable sur la rue de la porte de Buc à Versailles permettant de desservir la gare des Chantiers : 2 490 000 €,
- des crédits 2018 pour débiter la construction de la piste cyclable sur la vallée de la Bièvre : 900 000 €,

Une Autorisation de Programme (AP 2017-006) a été votée le 28 mars 2017 d'un montant de 2 930 000 €. La Région subventionne cette opération à hauteur de 1 440 840 €,

- des crédits 2018 pour la réalisation de la piste reliant Bois d'Arcy à la Base de loisir de Saint-Quentin : 500 000 € dans le cadre de l'Autorisation de Programme AP 2017-007 votée le 28 mars 2017,
- d'un complément pour clôturer la piste cyclable sur la Plaine de Versailles : 90 000€,
- d'une provision pour des travaux de gros entretien sur les pistes cyclables communautaires (remplacement de bornes cassées,...) : 20 000 €,
- de frais d'annonces pour les marchés publics : 5 000 €.

L'aménagement du parking de la gare de Saint-Cyr-l'Ecole pour accueillir les cars Macron (20 000 €) est financé dans le cadre des reports de crédits de l'exercice 2017.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** se montent à **3 270 983 €** et se composent des subventions notifiées :

- pour la réalisation de la piste cyclable sur la rue de la porte de Buc à Versailles : 2 134 483 € par l'Etat (1 000 000 €), le Conseil Départemental des Yvelines (750 000 €) et la Région Ile-de-France (384 483 €),
- pour la réalisation de la piste cyclable sur la vallée de la Bièvre : 800 000 € par la Région Ile-de-France,
- pour la réalisation de la piste cyclable entre Bois d'Arcy et la base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines : 192 500 € par la Région Ile-de-France,
- pour la réalisation de la piste cyclable sur la RD7 entre la ferme de Gally et le rond-point de la cueillette à Bailly (déjà réalisée) : 144 000 € par la Région Ile-de-France

H. LA COMPETENCE AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET LE PÔLE D'INGENIERIE TERRITORIALE (fonction 824)

Selon l'article L.5216-5 du CGCT, la communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres la compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

A ce jour, Versailles Grand Parc développe les objectifs suivants dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace communautaire :

- valorisation des espaces naturels et protégés du territoire : les sites classés de la Plaine de Versailles et de la Vallée de la Bièvre,
- restauration et mise en valeur de l'allée royale de Villepreux,
- mise en place d'un contrat de ruralité,
- coordination des communes sur les grands dossiers d'infrastructure et/ou d'aménagement auprès des partenaires institutionnels : l'Etat, l'EPAPS, le conseil Régional, les conseils généraux, du STIF, les territoires voisins, ...

En 2018, l'accent sera mis sur :

- la poursuite des études sur l'allée royale de Villepreux et ses alentours. Cette opération a pour objectif de reconstituer l'allée historique jusqu'à l'A12, par des cheminements de modes doux. Les actions prendront la forme d'une :
 - mission de maîtrise d'œuvre confiée au pôle d'ingénierie de la Ville de Versailles, avec la définition d'un aménagement global à long terme et des aménagements provisoires de court terme,
 - négociation foncière pour l'acquisition de terrains nécessaires au développement du projet,
 - plantation en alignement de 56 tilleuls

Ce projet s'inscrit également dans une reconfiguration totale du secteur avec l'arrivée du Tram 13 express et ses impacts paysagers.

- la réalisation de l'opération de réaménagement de la rue de la Porte de Buc et du Carrefour du Cerf-Volant,
- l'accompagnement dans le développement du secteur de Satory ouest dans la perspective d'une création de ZAC par l'EPAPS courant 2018, via différentes études comprises ou non dans le Plan Local de Redynamisation des Yvelines,
- la labellisation des chemins de randonnée sur la plaine de Versailles,
- la valorisation de la vallée de la Bièvre à travers différents programmes (Leader, appel à projet « programme alimentaire territorial », contrat de ruralité) et la création de boucles pédestres.
- Le lancement de deux études de programmation urbaine sur le site de l'INRIA à Rocquencourt et sur la ZAE de Buc.

La compétence aménagement recouvre également les activités assurées par le Pôle d'Ingénierie Territorial, lequel a principalement en charge :

- de fournir à Versailles Grand Parc et à ses communes membres les éléments permettant de fonder des stratégies urbaines en lien avec les compétences exercées par chacun ;
- de réaliser les diagnostics et les études préalables permettant à VGP et à ses communes membres d'étudier la faisabilité de leurs projets et d'en déterminer les conditions et modalités de réalisation ;
- de réaliser les études nécessaires à l'élaboration par VGP et par ses communes membres des documents de planification territoriale.

Le Pôle a donc en charge le développement de la connaissance du territoire (collecte de données, pilotage et acquisition des données géographiques et statistiques...), la réalisation de diagnostics permettant d'étudier la faisabilité de projets, l'accompagnement des services, ainsi que les études nécessaires à l'élaboration de documents de planification territoriale.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 824	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	779 000,00	514 200,00	1 293 200,00
Recettes	12 465,00	115 205,00	127 670,00
Solde	-766 535,00	-398 995,00	-1 165 530,00

Ce budget comprend le service aménagement et le Pôle d'Ingénierie Territoriale.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** 2018 sont de **779 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 476 000 € (256 k€ : service aménagement, 220 k€ Pôle)
- autres dépenses : 303 000 € (236 k€ service aménagement, 70 k€ Pôle)

- ✓ Les **dépenses de fonctionnement** du service de l'aménagement s'élèvent à **236 072 €** et se répartissent comme suit :

	BP 2017	BP 2018	Explications
Frais d'études	196 744 €	192 028 €	
Subventions	20 000 €	20 000 €	
Cotisations	2 300 €	4 000 €	APPVPA + Terre et Cité
Formations	6 500 €	6 500 €	
Divers	7 228 €	13 544 €	Cartographie interactive Biodiversité, visite naturaliste, taxe foncière, annonces
Exceptionnel :	80 000 €	-	
TOTAL	407 929 €	236 072 €	

- les Frais d'études : 192 028 € se composent :

- d'une étude sur la requalification de la ZAE de Buc : 25 000 €
- d'une étude sur la signalétique sur la Plaine de Versailles (Coderando) : 2 000 €
Etude sur l'implantation de panneaux d'information et de panneaux directionnels
- d'une étude Inovel Parc : 27 250 €
Etude économie circulaire : analyse des flux de trente entreprises minimum.
Identification du partage des ressources et d'échange de flux. 7 500 €/ an soit 15 000 € sur deux ans.

Versailles Grand Parc et Efficacity ont signé une convention cadre définissant les contours d'une collaboration scientifique sur différents sujets d'intérêt pour Versailles Grand Parc et traités par Efficacity dans le cadre de ses programmes de recherche.

Dans le cadre de sa stratégie de transition énergétique, Versailles Grand Parc souhaite, en continuité avec le premier projet de recherche sur le bilan carbone du quartier d'Inovel Parc, qu'Efficacity les accompagne pour formaliser des orientations stratégiques visant à améliorer l'efficacité énergétique, réduire ses émissions de GES, sous la forme un plan d'action souhaitable planifié. 20 000 €

- d'une étude sur la Zone artisanale de Buc : 25 000 €
Dans le cadre de son OAP visant à créer une zone de logement sur le site de la Genest, l'étude vise à étudier le déménagement des artisans de cette zone sur un autre site de la ZAE.
- d'une étude de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (déplacement de gens du voyage) : 20 000 €
- d'une étude sur le site INRIA, Rocquencourt : 35 000 €
Etude de programmation urbaine : dépôt de bus, logements et activités
- d'une étude paysagère du « triangle » de la Plaine de Versailles : 20 000 €
Vue d'ensemble sur les impacts paysagers de la TGO, de l'ARV et de la station dépuratoire
- de la participation aux études menées par l'EPAPS : 37 778 €
Dans le cadre du Plan Local de Redynamisation qui a été prolongé sur les années 2017 et 2018, Versailles Grand Parc s'est engagée à participer financièrement aux études :

Etude de programmation économique du pôle des mobilités innovantes : développement de l'écosystème, infrastructures d'essais et immobilier d'entreprise

- Subventions allouées aux associations patrimoniales du territoire : 20 000 €

Afin de développer les actions que les associations mènent en faveur de l'agriculture, de la ruralité, du patrimoine et du paysage (ex : programme Leader et programme alimentaire territorial de Terre et Cité, travail sur la protection de la ressource en eau potable et sur les trames vertes de l'APPVPA), la Communauté d'agglomération s'engage à les soutenir financièrement.

- Cotisations : 4 000 €

APPVPA (association patrimoniale de protection de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets)

L'APPVPA est une association dont l'objectif vise à préserver et valoriser l'espace de la plaine de Versailles. Dans le cadre de sa politique en la matière, VGP s'inscrit dans une démarche volontariste de soutien d'une structure existante, dont l'action est reconnue.

Cotisation Terre et cité (association patrimoniale du Plateau de Saclay)

Terre et Cité est une association visant à promouvoir et à valoriser l'espace agricole du plateau de Saclay. Elle s'est vu allouer en 2015 une enveloppe de 1,2 M€ dans le cadre du dispositif leader permettant de réaliser des actions en faveur de l'agriculture locale et de l'économie rurale. Dans le cadre de ces compétences, VGP soutient les actions de Terre et Cité en adhérant à l'association.

- Formations des agents : 6 500 €

- Divers : 12 950 €

- **Visites naturalistes : 450 €**

Faire découvrir la biodiversité locale aux habitants. Trois boucles prévues.

- **Cartographie interactive biodiversité : 10 000 €**

Elaborer une vision nouvelle de la biodiversité et des paysages de l'Agglomération par le biais des sciences participatives en créant et animant une plateforme cartographique participative pour les habitants de l'agglomération sur les thématiques de biodiversité et paysage.

- **Taxe foncière : 500 €**

Terrains de sport et de la maison du garde barrière

- **Annonces et insertions : 2 000 €**

- ✓ **Les dépenses relatives au Pôle d'Ingénierie Territoriale : 66 928 €**

Elles se répartissent entre les dépenses directement gérées par le Pôle, les dépenses gérées par la DSIN et des dépenses de formation.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** sont de **12 465 €** et correspondent à la participation de l'Etat pour la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) sur l'Allée Royale.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **514 200 €** et se composent :

- de la poursuite de l'opération de l'Allée royale de Villepreux : 200 000 € (plantations d'arbres, aménagements,..)
- de la participation à la construction de l'échangeur sur l'A86 : 32 200 € correspondant aux études préalables.

Une Autorisation de Programme (AP n°2016-003) a été votée le 8 mars 2016 pour un montant total de 600 000 €. Cette participation est intégralement compensée par la réduction de l'attribution de compensation de Vélizy-Villacoublay.

- des dépenses liées au Pôle d'Ingénierie Territoriale : 282 000 € (accord de licence ESRI, matériels informatiques pour stocker 5 To de données du SIG)

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** se montent à **115 205 €** et correspondent à la subvention de la Région Ile-de-France pour la réalisation de l'Allée Royale dans le cadre du GP3.

I. LA COMPETENCE GEMAPI : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (Fonction 831)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 831	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Solde	-1 000 000,00	0,00	-1 000 000,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la compétence GEMAPI s'élèvent à **1 000 000 €** et correspondent aux contributions aux syndicats intercommunaux.

Pour l'exercice 2018, la communauté d'agglomération n'a pas souhaité mettre en place la taxe GEMAPI.

La compétence est financée par la réduction des attributions de compensation des communes à hauteur de la dépense qui sera évaluée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLETC) à l'automne 2018.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans objet.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

J. LA COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le budget de fonctionnement consacré à la compétence développement économique est de 1 298 500 € et se compose :

- des actions de développement économiques et de l'aménagement et l'entretien des Zones d'Activité Economique (ZAE) : 1 222 50000 € (Fonction 90) regroupant :
 - les actions d'animations économiques : 505 190 €
 - le soutien aux missions locales : 285 000 €
 - la gestion de la pépinière d'entreprises : 261 310 €
 - l'entretien de la ZAE d'intérêt communautaire de Buc : 171 000 €
- de la promotion du tourisme : 76 000 € (Fonction 95)

1. LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRES (Fonction 90)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 90	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	1 222 500,00	156 000,00	1 378 500,00
Recettes	191 067,00	15 000,00	206 067,00
Solde	-1 031 433,00	-141 000,00	-1 172 433,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** se montent à **1 222 500** et se composent :

- des charges de personnel : 473 500 € (31 500 € au service développement économique, 122 000 € à la pépinière d'entreprises, 50 000 € pour la ZAE),
- des autres dépenses : 749 000 €.

Les charges de personnel prévoient le recrutement d'un agent pour assurer le suivi des travaux sur la Zone d'Activité économique de Buc (50 000 €).

Les autres dépenses se répartissent comme suit :

- **le soutien aux missions Locales : 285 000 €**

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique, Versailles Grand Parc participe au financement des missions locales :

- Mission locale de Saint-Quentin-en-Yvelines : 20 000 €
- Mission locale de Versailles : 261 000 €
- Mission locale Vitacité (Essonne) : 4 000 €

- **les actions économiques d'animation territoriale : 149 440 €**

o **Animation et évènements : 63 000 €**

L'animation territoriale passe par la participation à des évènements autour du développement économique.

Il est donc prévu :

- ✓ Pour la participation au Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) : 30 000 €. Organisé tous les ans en décembre, il s'agit de l'un des évènements majeurs qui rassemble les acteurs de l'immobilier d'entreprise. C'est le lieu privilégié pour mettre en valeur les disponibilités foncières et immobilières de l'agglomération.
- ✓ Pour la participation à « SPRING 2018 » le 23 mai, un événement dédié à l'innovation coordonné par l'EPAPS, en partenariat avec le Salon VivaTech (programmation officielle) : 20 000 €. Cet événement au rayonnement international s'inscrit dans les *Paris Region Smart Weeks* portés par la Région : village innovation et parcours découvertes des grands sites R&D implantés sur le territoire.
- ✓ Pour la participation à l'événement immobilier coordonné par l'EPAPS : 7 000 €
- ✓ Pour la participation à Techinnov, Salon business et innovation : 3 500 €
- ✓ Pour la représentation de l'agglomération au MIPIM : 2 500 €

o **Accompagnement des créateurs d'entreprise : 19 000 €**

Le territoire de l'Agglo bénéficie d'un tissu associatif exceptionnel en matière d'accompagnement des créateurs d'entreprise. En tant que facilitateur de la vie économique, Versailles Grand Parc se doit de soutenir leur action. L'agglomération formalise cet accompagnement à travers des conventions avec plusieurs associations :

- Salvetera : 3 000 €
- Suzanne Michaux : 5 000 €
- Réseau Entreprendre Yvelines : 5 000 €

Par ailleurs en vue d'un partenariat avec l'AFACE, une somme de 6000€ est provisionnée sur l'année 2018 en prévision d'un conventionnement au cours de l'année.

o **Adhésion aux pôles de compétitivité et clusters d'entreprises : 34 000 €**

Le rôle de Versailles Grand Parc en matière de développement économique passe aussi par la mise en relation des entreprises sur les filières stratégiques identifiées sur le territoire, notamment les mobilités, l'écologie urbaine et les nouvelles technologies. À cet effet, l'Agglo a établi des partenariats avec les structures suivantes :

- Le Vivant et la Ville : 10 000 €
- Finance et technologies : 2000 €
- MOV'EO : 13 000 €
- VEDECOM : 6 000 €
- CEREMH : 2 000 €
- ATEC : 1 000 €

○ **Soutien au Challenge AéroSaclay : 5 000 €**

Au titre du développement des projets innovants sur le territoire, Versailles Grand Parc est partenaire du challenge étudiant qui vise à imaginer pour le site de Toussus-le-Noble l'aéroport du futur.

○ **Évènements emblématiques : 15 000 €**

L'action en matière de développement économique passe également par des actions de communication et des évènements permettant de favoriser la mise en relation d'acteurs du territoire. La participation l'Agglo pourra prendre différentes formes : location de salles, animations,... Deux lignes sont prévues en 2018 :

- 10 000 € pour l'organisation d'évènements par exemple à l'échelle des bassins qui pourraient être portés en partenariat avec les communes ;
- 5 000 € pour d'autres opérations d'animations notamment soutenir l'animation locale des clubs d'entreprises.

○ **Immobilier d'entreprise : 2 500 €**

L'immobilier d'entreprise est un axe fort du développement économique. Il s'agit d'un enjeu d'attractivité majeur au même titre que les transports et le très haut débit. L'adhésion à l'Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprise (ORIE) apporte une connaissance des prix du marché et permet de connaître le positionnement de l'agglomération en la matière.

○ **Requalification de quartiers d'affaires : 4 440 €**

La Norme NF intitulée « Aménagement durable de quartiers d'affaires » développée avec l'aide d'AFNOR sur 2017 va être portée à l'international (ISO) aux termes de travaux menés durant l'année 2018. La cotisation à l'AFNOR est donc renouvelée sur le budget 2018.

○ **Divers : 6 500 €**

D'autres dépenses sont prévues :

- Frais de mission : 2 500 €
- Soutien aux clubs pour la création d'un annuaire des entreprises : 1 000 €
- Goodies : 3000 €

○ **Services supports : 54 250 €**

Il s'agit des dépenses gérées par les services supports : service communication, DSIN, service des formations qui interviennent pour le service développement économique.

Une grande partie de ce budget (34 000 €) est gérée par le service communication pour :

- favoriser les dynamiques collectives des réseaux d'entreprises et le développement des associations entrepreneuriales du territoire: Plan de Mobilités, Club RH, Inter-clubs ;
- réaliser les supports liés à l'activité de promotion du développement économique (y compris un soutien logistique aux clubs d'entreprises) : « print » affiches, invitations, pochettes développement économique, présentations stratégiques, guides type « Inovel Parc », fiches fonciers SIMI ;
- mener des actions de marketing territorial type « mailing »;
- réaliser des campagnes de publicité pour la promotion des événementiels : achat d'encarts pub, action webmarketing.

- **la gestion de la pépinière d'entreprises : 139 310 €**

Ces dépenses sont essentiellement gérées par les services supports : le service mutualisé des Bâtiments (26 100 €), la DSIN mutualisée (54 950 €), le service communication (23 000 €), le service juridique mutualisé (1 610 € pour l'assurance du bâtiment), les affaires générales (200 €).

Les dépenses gérées directement par la pépinière d'entreprise sont de 33 450 €, dont 30 550 € sont utilisés pour payer des taxes.

- **la gestion de la Zone d'activité économique de Buc : 121 000 €**

Au titre du transfert de la compétence relative aux zones d'activités économiques territoriales, la zone d'activités de Buc est transférée depuis le 1er janvier 2017. Dans le cadre de la mutualisation de la gestion de cette zone, sont inscrites les dépenses globales principalement d'entretien et de réfection de voirie.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont estimées à **191 067 €** et sont liées à la pépinière d'entreprises. Elles correspondent aux locations des bureaux, parkings, salles, domiciliations et au remboursement des frais divers (reprographie, abonnements téléphoniques).

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** se montent à **156 000 €** dans le BP 2018. Elles correspondent à :

- la pépinière d'entreprises : travaux de gros entretien (37 000 €), remboursement des cautions aux entreprises (15 000 €), acquisition de logiciel (10 000 €) et de mobilier (2 000 €) ;
- la pose d'une signalétique sur les zones d'activité pour 50 000 € ;
- le renouvellement de matériel informatique pour 42 000 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se composent des cautions versées par les entreprises à leur arrivée dans la pépinière : **15 000 €**.

2. LA PROMOTION DU TOURISME (Fonction 95)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'agglomération est contrainte d'assumer la promotion du tourisme (dont la création d'office de tourisme) dans le cadre de sa compétence de développement économique.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 95	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	76 000,00	0,00	76 000,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Solde	-76 000,00	0,00	-76 000,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la promotion du tourisme s'élèvent à **76 000 €** et se répartissent de la manière suivante :

- les subventions aux deux offices de tourisme associatifs d'intérêt communautaire : 72 000 € (Bougival et Jouy-en-Josas),
- les dépenses de communication mutualisées : 4 000 €.

Le coût de cette compétence est financé par la réduction des attributions de compensation des communes concernée votée le 5 décembre 2017 par le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans objet.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

D. LE POSTE ADMINISTRATION GENERALE (Fonction 020)

Le poste budgétaire administration générale regroupe les dépenses liées à la structure Versailles Grand Parc qui n'ont pu être ventilées par compétences. Il s'agit des dépenses des services ressources (finances, ressources humaines, commande publique, direction générale, communication).

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 020	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	2 941 600,00	423 350,00	3 364 950,00
Recettes	54 300,00	0,00	54 300,00
Solde	-2 887 300,00	-423 350,00	-3 310 650,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** d'administration générale s'élèvent à **2 941 600 €** et se répartissent de la manière suivante :

- charges de personnel et mutualisation : 1 708 400 €
- autres dépenses : 1 233 200 €

Les charges de personnel se composent :

- de la masse salariale des services ressources (administration générale, communication, finances) : 891 000 €,
- de la mutualisation des services (RH, commande publique, archives, contrôle de gestion, courrier, informatique, juridique, gestion des bâtiments) : 775 400 €,
- de l'assurance statutaire : 34 000 €,
- de la médecine du travail : 8 000 €,

Les autres dépenses regroupent :

- ✓ les dépenses gérées par le service administration générale pour 141 360 €, lesquelles se répartissent de la façon suivante :
 - 40 000 € pour l'affranchissement.
 - 30 000 € pour le loyer et les charges du logement de fonction du DGA de VGP,
 - 18 000 € pour la taxe foncière,
 - 9 500 € pour les fêtes et cérémonies (chèques cadeaux du Noël des agents),
 - 8 000 € pour les fournitures administratives,
 - 9 300 € pour les adhésions aux organismes,
 - 7 000 € pour les abonnements,
 - 6 000 € pour les contrats de location (fontaines à eau, camion pour l'environnement),
 - 2 000 € pour des dépenses de petits matériels,
 - 4 560 € pour diverse dépenses,
 - 5 000 € pour des contrats de prestation de service (participation aux restaurants du personnel, reliure des délibérations),
 - 2 000 € pour des dépenses d'alimentation lors des réunions,

- ✓ les frais liés aux élus : 571 200 € (indemnités, frais de mission, formations),
- ✓ les frais généraux liés aux services mutualisés : 87 850 €,
- ✓ la communication institutionnelle : 84 500 €,
- ✓ les dépenses gérées par la Direction des Services Informatiques et Numériques mutualisée pour 87 325 €,
- ✓ la contribution obligatoire au Fonds pour l'emploi des personnes handicapées (FIPHFP) pour 57 600 €,
- ✓ la participation au Centre Interdépartemental de Gestion pour les frais de gestion lié au contrat groupe d'assurance statutaire : 2 800 €
- ✓ la subvention à la Caisse d'Entraide : 50 000 €,
- ✓ le nettoyage des locaux : 30 000 €,
- ✓ les dépenses liées au recrutement et à la formation des agents : 25 765 €,
- ✓ les assurances : 22870 €,
- ✓ une provision pour des frais d'avocat : 25 000 €,
- ✓ l'entretien du siège de VGP : 11 700 €,
- ✓ l'eau : 1 195 €, le chauffage et l'électricité du siège de VGP : 12 000 €,
- ✓ le remboursement à la Ville de Versailles du carburant : 5 000 €,
- ✓ l'entretien des véhicules : 4 000 €,
- ✓ les achats de papier pour les impressions : 1 100 €,
- ✓ les frais d'annonce de marchés publics : 1 800 €,
- ✓ une provision pour des études financières : 1 935 €,
- ✓ l'indemnité du comptable et aux régisseurs : 10 000 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** de l'administration générale sont de **54 300 €** et se composent :

- de la location d'un local et garage à FR3 au 6 avenue de Paris : 17 800 €,
- de la location de matériel informatique aux communes dans le cadre de la banque communautaire : 35 500 € correspondant à l'amortissement du matériel informatique mis à disposition (sur 5 ans),
- de la redevance d'occupation des distributeurs de boissons et d'aliments dans les bâtiments communautaires : 1 000 €.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** de l'administration générale sont de **423 350 €**.

Elles se composent :

- de l'acquisition de matériels informatique et de logiciels dans le cadre de la banque communautaire informatique à disposition des communes : 250 000 €,
- de divers travaux d'aménagement au 6 avenue de Paris : 21 000 €,
- de l'acquisition de matériel informatique : 59 600 €,
- de l'acquisition de logiciels : 82 000 €
- d'une provision pour l'achat de mobilier : 9 250 €,
- d'une provision pour l'acquisition de matériels divers : 1 500 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

6 avenue de Paris - CS10922
78009 Versailles Cedex